

<b>Zeitschrift:</b>	Domaine public
<b>Herausgeber:</b>	Domaine public
<b>Band:</b>	- (2014)
<b>Heft:</b>	2062
<b>Artikel:</b>	Le tournant énergétique à la manière d'un paquebot : une majorité solide passe par la recherche d'un compromis...
<b>Autor:</b>	Delley, Jean-Daniel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1012839">https://doi.org/10.5169/seals-1012839</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le tournant énergétique à la manière d'un paquebot

Une majorité solide passe par la recherche d'un compromis...

Jean-Daniel Delley - 12 décembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26970>

La Suisse est un petit pays. Mais quand elle se meut, elle fait plutôt penser à un paquebot qui ne peut virer qu'avec lenteur.

La stratégie énergétique adoptée par le Conseil national emprunte un pas de sénateur. L'accent est certes mis sur les énergies renouvelables, mais le nucléaire reste en réserve. Sait-on jamais! Ce mouvement tout en prudence devrait trouver un soutien majoritaire au Parlement et devant le peuple.

Après la catastrophe de Fukushima, le Conseil fédéral a réagi promptement en décidant l'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Et le Parlement a suivi sans hésitation. Mais la *Stratégie énergétique 2050*, qui doit concrétiser cette décision, emprunte le chemin des écoliers. Dans une première phase, prescriptions et subventions doivent initier le tournant énergétique. Puis, dans une deuxième phase, à partir de 2030, une taxe incitative sur tous les agents énergétiques est mise en place pour stimuler un changement de comportement des consommateurs.

La procédure a connu un *tempo* inhabituellement soutenu. Décision de principe du gouvernement et du Parlement en 2011; procédure

de consultation sur la stratégie à suivre l'année suivante; message du Conseil fédéral et propositions législatives en 2013; adoption de la première étape par le Conseil national la semaine dernière.

*Grosso modo*, le projet de l'exécutif a tenu bon grâce à une coalition de centre gauche, celle-là même qui décida de tourner le dos au nucléaire trois ans plus tôt. Au vote final, il a obtenu 110 voix - celles des socialistes, des Verts, des Verts libéraux, des bourgeois

démocrates et des démocrates-chrétiens - contre les 84 voix des libéraux-radicaux et de l'UDC. A relever les deux courageux solitaires - la juriste bernoise Christa Markwalder (PLR) et l'agriculteur thurgovien Markus Hausammann (UDC) - qui ont appuyé le projet.

Prudence disions-nous. Ainsi les objectifs de réduction de la consommation énergétique sont devenus des valeurs indicatives: mieux vaut ne pas se lier les mains. La taxe sur le CO<sub>2</sub> ne bougera pas et ne touchera toujours pas les carburants: n'effarouchons pas les automobilistes. Les centrales nucléaires les moins anciennes ne se verront pas imposer une durée de vie limitée et si l'autorisation d'exploitation leur était retirée par mesure de sécurité, elles pourront prétendre à une

indemnisation: gardons cet atout en réserve. Un atout qui pourrait bien *affaiblir la volonté* de promouvoir rapidement les énergies renouvelables et qui occulte les dangers liés à l'énergie nucléaire.

L'acceptation de cette première étape par la Chambre du peuple constitue une défaite pour economiesuisse. L'organisation patronale n'a toujours pas compris l'enjeu écologique et économique du tournant énergétique, l'importance d'atténuer notre dépendance à l'égard des énergies fossiles et de stimuler les nouvelles technologies. C'est bien plutôt l'inaction qui entérinerait les *prévisions catastrophiques* qu'elle distille.

L'UDC a tout simplement refusé d'entrer en matière. Pour elle tout va bien; il n'y a donc aucune raison de s'alarmer. Obsédée par la défense d'une souveraineté fantasmée, cette formation n'est pas en mesure de saisir la dimension d'autonomie que recèle le dossier énergétique.

Quant aux libéraux-radicaux, ils disent préférer une politique d'incitations fiscales, plus proche des mécanismes du marché. Ils ont raison sur le fond. Mais à chaque fois que l'occasion s'est présentée d'introduire de telles taxes, ils ont manqué à l'appel. Pour

l'heure, il semble d'ailleurs difficile de réunir une majorité populaire en faveur d'une taxe d'incitation, ce qui laisse à

penser que le PLR joue plutôt la montre.

Au vu du rapport des forces au Conseil des Etats, cette

première étape de la transition énergétique a de bonnes chances d'être sous toit l'an prochain.

## Aide à la presse: l'art du possible

Le Parlement se donne le beau rôle, mais le terrain est miné

Albert Tille - 10 décembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26963>

Ni pour ni contre un coup de pouce à la presse en pleine mutation: à vous d'en décider. Et si vous dites oui, voici ce que vous pourriez faire. C'est en substance la réponse du Conseil fédéral au Parlement.

En 2012, celui-ci demandait dans une motion l'élaboration d'un «*concept d'aide aux médias*». Dans le rapport qu'il vient de publier, le gouvernement reprend et retouche les pistes tracées par la Commission fédérale des médias (Cofem) et présentées en octobre.

Pour l'essentiel, écrit le Conseil fédéral, il appartient aux médias eux-mêmes de faire face aux défis des changements structurels. Mais il serait envisageable, à court terme et sans modification législative, de faire un geste en leur faveur. Il serait possible de soutenir la formation des journalistes qui est actuellement financée par les médias. Possible également de subventionner l'ATS pour lui permettre de continuer d'offrir ses services non rentables en

français et en italien. A ces deux suggestions faites par la Cofem, le Conseil fédéral en ajoute une autre: faire bénéficier les médias en ligne du taux de TVA réduit à 2,5% déjà accordé à la presse écrite, à la radio et la TV.

La Cofem suggérait, d'une manière surprenante, d'abandonner les rabais postaux pour la distribution des journaux. Le Conseil fédéral n'en souffle mot. Mais parallèlement à son rapport sur l'aide à la presse, il publie un communiqué qui fixe le montant de l'aide indirecte à la presse via La Poste pour 2015. Manière de laisser entendre qu'il n'entend pas la supprimer. Ce serait en effet fâcher les éditeurs de quelque 120 quotidiens de la presse locale et régionale et ceux de près de 1'000 titres de la presse associative et des fondations allant, pour citer quelques publications en français, de *La Nation* à *Droit au logement* en passant par la *Revue médicale suisse*, le *Bulletin de Vevey Natation*, *Info chiens* ou *Bible Actualité*.

Le Conseil fédéral ne propose pas. Prudemment, il suggère. Aborder l'aide à la presse, c'est s'avancer sur un terrain miné. La liberté des médias est un droit fondamental garanti par l'article 17 de la Constitution fédérale. Certains éditeurs, et non des moindres, assimilent tout soutien public à une atteinte à la liberté de la presse. Plus nuancée, impressum, la principale organisation de journalistes, salue les récentes suggestions du Conseil fédéral.

En revanche, Syndicom, qui défend le personnel de La Poste, de Swisscom et des entreprises d'arts graphiques, critique vivement le Conseil fédéral. Laisser du temps aux médias pour se restructurer, c'est les laisser mourir. Syndicom, auquel n'est affilié qu'un petit nombre de journalistes, réclame une aide directe à la presse et l'obligation faite aux éditeurs de conclure une convention collective de travail pour les journalistes alémaniques et italophones. Cette revendication n'a aucune